

VIVRE PLUS LONGTEMPS, AVOIR MOINS D'ENFANTS, QUELLES IMPLICATIONS ?

Colloque international de Byblos-Jbeil
(Liban, 10 - 13 octobre 2000)



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

Changements démographiques au Maroc, et politiques publiques en matière d'éducation et d'emploi

Mehdi LAHLOU

INSEA, Rabat, Maroc

Le Maroc est entré, depuis le milieu des années 80, dans une phase avancée de transition démographique. Le taux de croissance nette de sa population y est passé, en effet, de 2,6 % par an entre 1971 et 1982 à 2,06 % entre 1982 et 1994, et à moins de 2 % à la fin de la décennie 90. Dans le même temps, l'indice synthétique de fécondité (ISF) est passé de plus de 7 enfants par femme au cours de la décennie 60 à moins de 3,4 enfants par femme aujourd'hui. Cependant, ces changements numériques importants ne se sont pas encore traduits par une compression de la population d'âge scolaire, ni de la population active, d'autant que les nouveaux taux de croissance s'appliquent, désormais, à une base beaucoup plus large qu'au début des années 60 et 70. De ce fait, les autorités publiques sont confrontées à une demande additionnelle d'éducation ainsi qu'à une explosion de la population en âge d'activité ; celle-ci a presque été multipliée par trois entre 1960 et 1999.

Au demeurant, la croissance des effectifs de ces deux populations n'est pas le seul élément qui accroît les problèmes. En fait, en ce qui concerne le système éducatif, cette croissance ne fait que renforcer une situation caractérisée par la persistance d'un fort taux d'analphabétisme, associée à la stagnation du taux de scolarisation autour de 50 % en moyenne. Quant au taux de chômage, il se situe depuis le milieu des années 80 dans une fourchette comprise entre 12 et 16 % de la population active, sans que ce soit là un résultat direct de la seule croissance démographique antérieure.

S'il y a lieu de faire un lien entre transition démographique - exprimée in fine, par la baisse du taux naturel de croissance du nombre d'habitants -, celui-ci ne peut être vérifié que sur le long terme, et dans le cas où la demande sociale en matière de scolarisation et d'emploi est satisfaite au moment où celle-ci advient. Or, dans une situation où le déficit de scolarisation et d'emploi est important, il est évident que sur le court et le moyen termes, la transition démographique ne peut avoir aucun effet sensible sur les efforts que l'État et la collectivité nationale doivent fournir pour rattraper les retards.

L'inertie des phénomènes démographiques est telle que, aujourd'hui, on en est encore à faire face aux effets cumulatifs de la croissance démographique forte des années 60 et 70 et de l'indigence des politiques économiques et sociales des mêmes périodes. Quant à « l'accalmie », elle ne devrait apparaître que plus tard, lorsque le « stock » de demandes accumulées sur plusieurs années aura été résorbé.

En outre, dans le cas d'un pays comme le Maroc, il apparaît, en matière d'emploi notamment, que la baisse du taux de croissance démographique ne conduit pas nécessairement - même à terme - à la réduction de la part de la population active, puisque la population à la recherche d'un emploi peut augmenter ou baisser pour d'autres raisons : par exemple, en raison de l'évolution des taux de scolarisation, ou encore pour des raisons sociales et culturelles liées, entre autres, aux comportements des femmes vis-à-vis du marché de l'emploi.

Dans un premier temps, nous présenterons les principaux indicateurs qui attestent que, désormais, le Maroc est entré de plain pied dans les phases ultimes de transition de la natalité et de la mortalité de sa population, au moment même où la population urbaine y devient prépondérante. Puis nous verrons les possibles interférences entre cette transition et les questions d'éducation et d'emploi.

1. les indicateurs de la transition démographique au Maroc

Avec quelque retard par rapport à la Tunisie, et comme conséquence d'une multitude de facteurs, directs et indirects - tels le relèvement relatif des niveaux de scolarisation générale, la baisse du taux d'analphabétisme (passé de plus de 70 % en 1960 à 55 % en 1994), l'accès en plus grand nombre des femmes au marché de l'emploi, ou le recul de l'âge au mariage qui se situe, désormais, à près de 26 ans pour les femmes alors qu'il était inférieur à 18 ans au cours des années 70¹ - la population marocaine a connu, à partir de la fin des années 70, un net recul de sa natalité et de sa mortalité, qui s'est traduit par une chute de 10,5 points de son taux de croissance numérique entre 1971/1982 et 1994/1999. Cette baisse devant atteindre 12 points en 2004, c'est-à-dire en l'espace de 30 ans (tableau 1).

TABLEAU 1 : TRANSITION DE LA FÉCONDITÉ ET DE LA MORTALITÉ , 1971 À 2020

Indicateur	Période						
	1971/1982	1982/1994	1994/1999	1999/2004	2004/2009	2009/2014	2014/2019
TBN	40,2*	29,2*	21,9	21,5	19,7	18,0	17,0
TBM	12,6*	7,2*	6,0	5,8	5,6	5,5	5,1
TAN	27,6*	22,0*	17,1	15,7	14,1	12,5	11,9

* Données recensements (1971 et 1982) ; le reste, projections.
Source : Projections à long terme de la population du Maroc (1960-2060), CERED, Ministère chargé de la Population, Rabat, 1996.

Parallèlement à cette évolution, entre 1971 et 1999, l'indice synthétique de fécondité a baissé de presque 5 enfants par femme. Il devrait être divisé par plus de trois entre 1971 et 2019 (tableau 2). De la sorte, le Maroc aura réalisé, en l'espace de 50 ans, un recul en matière démographique, aussi important que de 1920 à 1971, durant la période qui va du début à l'apogée de son « boom » démographique.

TABLEAU 2 : ÉVOLUTION DE L'INDICE SYNTHÉTIQUE DE FÉCONDITÉ (ISF), 1971 À 2019

Années	1971	1982	1994	1999	2004	2009	2014	2019
ISF	7,15*	4,23*	3,69*	2,83	2,41	2,22	2,03	2,03

* Données recensements (1971, 1982 et 1994) ; le reste, projections.
Source : Projections à long terme de la population du Maroc (1960-2060), CERED, Ministère chargé de la Population, Rabat, 1996.

En outre, et suivant en cela l'évolution que connaissent la plupart des pays en voie de développement, le Maroc connaît une urbanisation forte de sa population, conséquence directe d'un mouvement ininterrompu d'exode rural (tableau 3). La part de la population urbaine dans la population totale a presque doublé entre 1960 et 1999, et sera quasiment inversée en 2019 par rapport à ce qu'elle était 60 années plus tôt.

Entre 1960 et 2019, la population urbaine se trouvera multipliée par sept (7,37) alors que la population totale ne sera multipliée que par un peu plus de trois (3,18). Ce qui tend à montrer que pour notre analyse, la variable urbaine/rurale est plus déterminante que la transition démographique, prise de façon isolée. L'histoire récente du Maroc a montré qu'il est plus facile de faire face à la demande éducative en milieu urbain qu'en milieu rural, alors que la résorption

¹ Voir à ce propos les communications de A. Yaakoubd et Y. Courbage au congrès des démographes arabes en décembre 1996 au Caire, (Publications de l'Union des démographes arabes).

du chômage est plus problématique dans les villes où le chômage devient plus visible, et donc, politiquement plus contraignant.

TABLEAU 3 : ÉVOLUTION DE LA PART DE LA POPULATION URBAINE MAROCAINE DANS LA POPULATION TOTALE, 1960 À 2019

Années	1960	1971	1982	1994	1999	2009	2019
Pop. Urb.	29,17 %	35 %	42,6 %	51,18 %	54,54 %	61,56 %	67,64 %
* Données recensements (1960, 1971, 1982 et 1994) ; le reste, projections. Source : Projections à long terme de la population du Maroc (1960-2060), CERED, Ministère chargé de la Population, Rabat, 1996.							

2. La transition démographique et l'effort de scolarisation

L'évolution de la population d'âge scolaire, telle que projetée par le Ministère de la Population en 1996, montre une progression très rapide entre 1960 et 1972 (+ 63 %), puis un net ralentissement par la suite, avec une progression de 28 % entre 1971 et 1982 et 57 % entre 1971 et 1994. Cette progression devait se tasser à partir de 1994 (tableau 4), pour ensuite amorcer un mouvement de recul à partir de 2004, qui ramènera la population d'âge scolaire à son niveau du milieu des années 80.

Une telle progression indique que, dès à présent, l'État devrait être mieux à même de répondre à la demande éducative et à la satisfaire dans son intégralité tout en se permettant de réduire ses dépenses éducatives, du moins dans l'absolu.

TABLEAU 4 : ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF DE POPULATION D'ÂGE SCOLAIRE (5 À 19 ANS), 1960 À 2019

Années	Population pertinente en milliers	Années	Population pertinente en milliers
1960	3 681	2004	9 286
1971	6 026	2009	8 986
1982	7 709	2014	8 784
1994	9 271	2019	8 735
1999	9 541		
Source : Projections à long terme de la population du Maroc (1960-2060), CERED, Ministère chargé de la Population, Rabat, 1996.			

Or, il n'en est rien, en raison du fait que le Maroc a cumulé, depuis 1960, des retards importants en matière d'alphabétisation et de scolarisation. En 1999, 50 % de la population adulte était analphabète, et à la même date, le taux de scolarisation primaire et secondaire, pour la population âgée de 7 à 15 ans, variait, selon les cycles, de 31 à moins de 71 % (tableau5).

Durant les quatre dernières décennies, le système éducatif marocain semble n'avoir été en mesure de scolariser, en moyenne annuelle, que moins de 50 % des enfants d'âge pertinent. Or, s'il apparaît qu'il n'était capable de répondre qu'à la demande éducative induite par un taux de croissance inférieur de moitié à ce qu'il a effectivement enregistré, le motif n'en est pas pour autant principalement d'ordre démographique, mais est à trouver du côté d'autres facteurs politiques et socioculturels, administratifs et d'organisation générale des services de l'État.

TABLEAU 5 : POPULATION SCOLARISABLE (EN MILLIERS) ET TAUX DE SCOLARISATION (% DANS LES DIFFÉRENTS NIVEAUX D'ENSEIGNEMENT) ; 1998/1999

Indicateurs	milieu urbain	milieu rural	ensemble
Enfants de 7 à 12 ans	1 842	2 055	3 897
Taux de scolarisation ; niveau primaire dont, filles	86,1 83,4	57,0 47,0	70,8 63,9
Enfants de 13 à 15 ans	1 016	961	1 977
Taux de scolarisation ; niveau collège dont, filles	49,7 46,6	12,4 8,1	31,6 28,2
Enfants de 7 à 15 ans	2 858	3 016	5 874
Taux de scolarisation ; niveau fondamental dont, filles	83,7 80,8	48,0 37,7	65,4 58,7
Population de 16 à 18 ans	1 003	986	1 989
Taux de scolarisation ; niveau secondaire dont, filles	21,4 20,1	2,7 1,4	12,2 10,7
Population de 19 à 22 ans	1 222	1 045	2 267
Taux de scolarisation ; niveau supérieur	7,2	0,6	4,2
Source : Enquête nationale sur les niveaux de vie des ménages ; 1998/1999 ; Direction de la Statistique, Rabat, Janvier 2000.			

Si l'on considère le lieu de résidence², il apparaît qu'en 1994 (d'après le recensement) le taux de scolarisation des enfants de 8 à 13 ans était presque deux fois plus important en milieu urbain (83,9 %) qu'en milieu rural (43,4 %). L'offre éducative, en milieu rural notamment, apparaît tout à fait insuffisante et non appropriée aussi bien sur le plan quantitatif que qualitatif. Ces faibles performances de l'enseignement en milieu rural sont liées à des facteurs économiques, infra structurels et socioculturels ; le facteur démographique joue faiblement puisque depuis 1985, la population totale s'est stabilisée à près de 12,5 millions de personnes (12 millions de personnes en 1985 et 12,6 millions en 1994).

Des études ont montré que les conditions de vie et d'infrastructure sont déplorables dans le monde rural (Lalhou, 1994). En effet, le raccordement à l'eau potable y concerne à peine 5,2 % des ménages, et le réseau électrique, 11,4 %³. L'accessibilité à l'école est très problématique puisque 10 % des élèves sont obligés de parcourir plus de 4 km et près d'un écolier rural sur trois parcourt plus de 2 km pour rejoindre l'école. 30 % des ruraux doivent parcourir plus de 5 km pour arriver au collège. La quasi totalité des élèves ruraux (98 %) n'ayant d'autre recours que la marche pour accéder à l'école, elle-même le plus souvent dépourvue d'eau, d'électricité, de latrines et de cantine.

Une telle situation constitue, à ne pas en douter, un environnement défavorable à la scolarisation, et particulièrement lorsqu'il s'agit de jeunes filles. La seule absence de latrines à l'école est un élément d'élimination des filles, mises de la sorte dans une situation d'autant plus

² En réalité, l'approche macro montre que le Maroc dépense autant, en terme de part de revenu national affectée à l'éducation, que de nombreux pays arabes ou à revenu analogue au sien, soit, à peu près 6,5 % de son PNB ; or, alors que les pays arabes avec une situation démographique analogue à la sienne arrivent à des taux de scolarisation de 90 % dans le primaire et de 55 % dans le secondaire, le Maroc enregistre, respectivement, pour les deux cycles, des taux de 57 % et de 34 % (cf. Banque mondiale ; Population et ressources humaines, Département Maghreb et Iran ; Août 1994).

³ Enquête nationale sur les niveaux de vie des ménages ; 1998/1999 ; Direction de la Statistique, Ministère du Plan, Rabat, Janvier 2000.

impossible que les notions d'honneur familial et tribal demeurent extrêmement vivaces, et portent avant tout sur la protection de la fille et la préservation de sa réputation et celle de ses parents, en vue du mariage qui advient encore à un âge très précoce, pour quasiment les mêmes raisons que celles qui prévalent pour expliquer la non fréquentation de l'école. Tout cela induit que l'existence d'un nombre important d'enfants non scolarisés, surtout dans les campagnes, va de pair avec une forte capacité scolaire non utilisée. Ainsi, en 1984/1985, plus de 2 600 salles de classes n'étaient pas utilisées, et en 1993/1994 ce chiffre se situait encore à 2 300.

C'est pour faire face à ce qui apparaît bien comme une forme de gaspillage de ressources, et en vue de relever le taux de scolarisation parmi les enfants marocains jusqu'à parvenir à mettre tous les enfants de 6 à 15 ans à l'école, que les autorités publiques viennent de déclarer la décennie 2001-2010, « *décennie de l'éducation* », tout en décidant de retenir le principe d'une contribution financière des ménages qui devrait s'ajouter à une augmentation annuelle de 5 % (sur 10 ans) des moyens financiers affectés par l'État au secteur.

Ainsi, selon les rédacteurs du projet de Charte de l'enseignement⁴, dernier projet de réforme du système éducatif, « *le financement de l'éducation et de la formation a pour enjeu la réussite de la réforme du système, de son développement et de son expansion au cours de la décennie nationale (2001 à 2010) de l'éducation et de la formation* ». Ces enjeux sont cristallisés autour de l'objectif central de généralisation de l'enseignement, à atteindre dans cet horizon temporel. Avec cet objectif, les rédacteurs de la charte entendent garantir « *une éducation de qualité au profit de tous les enfants et jeunes du Maroc, au préscolaire, de l'âge de 4 à 6 ans, et au primaire et au collégial, de l'âge de 6 à 15 ans. Pour cette tranche d'âge, l'enseignement devient obligatoire, au fur et à mesure que progresse la mise en place des structures et des conditions pédagogiques à même de donner à cette obligation une signification pratique* ». Les enjeux quantitatifs de la réforme devant se traduire dans les principaux objectifs et selon les délais suivants :

- Tout enfant marocain, âgé de 6 ans révolus, doit pouvoir trouver, dès la rentrée de septembre 2002, une place -pédagogique- en première année de l'école primaire ; à l'horizon 2004, l'inscription en première année du préscolaire sera généralisée ; les élèves inscrits en première année du préscolaire parviendront :
 - en fin d'école primaire, en 2005, pour 80 % d'entre eux,
 - en fin d'école collégiale, en 2008, pour 80 % d'entre eux,
 - en fin d'enseignement secondaire (y compris la formation professionnelle et technologique, l'apprentissage et la formation alternée) en 2010, pour 60 % d'entre eux,
 - et à l'obtention du baccalauréat, à la même année, pour 40 % d'entre eux.
- Lutter contre l'analphabétisme et étendre l'éducation non formelle (principalement aux travailleurs analphabètes, auxquels on assure une « alphabétisation fonctionnelle », en impliquant les employeurs par le biais des chambres et des associations professionnelles).
- Accroître la proportion de personnes qualifiées arrivant sur le marché du travail chaque année.

Afin d'atteindre ces objectifs, il a été jugé nécessaire de :

 - Rationaliser les dépenses éducatives, par la révision des critères et modes de construction et d'équipement, le redéploiement des ressources humaines, en prenant en considération les conditions sociales de chacun, tout en optant pour des partenariats avec les organisations non gouvernementales ayant une expertise affirmée dans la généralisation de l'enseignement, surtout en milieu rural, pour le renforcement de la décentralisation, la réduction du poids des

⁴ Cette charte a été préparée d'avril à juin 1999 par une Commission nationale, dite COSEF, nommée par feu le Roi Hassan II. Les textes d'application inspirés de cette charte doivent entrer en vigueur à partir de Septembre 2000, après avoir été adoptés par le parlement au printemps.

rouages administratifs, ainsi que l'adoption de modes de gestion et de contrôle participatifs, dans l'esprit des différents projets contenus dans le projet de charte ;

- Procéder à l'examen de la possibilité d'instituer une contribution nationale au financement de l'enseignement. Son produit devant être affecté à un fonds réservé au soutien des opérations liées à la généralisation de l'enseignement et à l'amélioration de sa qualité. Pour cela, il est avancé qu'il sera tenu compte du principe de solidarité sociale et du niveau du revenu des ménages dans la fixation du montant des contributions.

Cette proposition, qui constitue bien une option pour la fin de la gratuité dans l'enseignement public, apparaît comme une mesure de principe qui a fait passer en seconde position l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs retenus par la charte. A un moment où les effectifs d'âge scolaire sont en baisse, cette option appelle plusieurs réserves :

- La fin de la gratuité dans le secondaire, et encore plus dans le fondamental, minerait les efforts fournis pour généraliser l'enseignement aux enfants âgés de 7 à 15 ans, ainsi que toute stratégie de lutte contre l'analphabétisme. Les familles les plus nombreuses, surtout en milieu rural, étant également les plus pauvres. Chez ces dernières, l'école apparaît d'abord comme un coût, même si elle est gratuite, et comme une possibilité d'éviction de certaines possibilités de revenus pour le foyer ; l'enfant qui va à l'école étant soustrait aux travaux des champs, à l'élevage ou à la corvée de l'eau. En outre, l'augmentation du chômage des scolarisés de tous niveaux, ne milite plus dans le sens de la considération sociale originellement attachée à l'école. Partant de cela, certaines familles considèrent l'école comme un désinvestissement et une perte de temps.

- L'apport financier qui peut être attendu des ménages, à la faveur de la fin de la gratuité, ne peut pas avoir de signification réelle⁵. Les effets pervers que cela pourrait induire, notamment en termes de déscolarisation, de sécurité publique et de stabilité sociale, sont sans commune mesure avec ce que l'État peut espérer comme ressources.

- Enfin, 42,6 %⁶ des enfants non scolarisés ou déscolarisés, sont dans cette situation pour des raisons économiques, c'est-à-dire, en raison de l'impossibilité pour les parents de subvenir aux frais de scolarisation alors même que l'école n'est pas payante. A cela il faut ajouter que 90,5 % des ménages marocains sont composés de 3 à plus de 7 personnes, et que 37 % des ménages sont composés de plus de 7 personnes ; les ménages les plus pauvres étant aussi les plus nombreux, en ce sens que 66 % de la population qui se situe sous le seuil de la pauvreté absolue (soit 5,3 millions de personnes) vit au sein de ménages composés de plus de 5 personnes, et 30,9 % dans des ménages de 9 personnes et plus. Ces ménages, dont la composition numérique constitue une des conséquences directes de l'insuffisance de l'effort de l'État en matière de scolarisation durant les années 60 et 70, apparaissent comme le principal « goulot d'étranglement » - aussi bien par leur nombre que par leur précarité économique - sur lequel butte l'ensemble du système. Or, il est évident que si la généralisation de l'éducation primaire était devenue effective dès le milieu des années 60⁷, le Maroc aurait connu une baisse de ses effectifs scolarisables dès le milieu des années 90 et aurait pu, par la même occasion, réduire les effectifs adultes à la recherche d'emploi, et donc atténuer le poids du problème du chômage auquel il est confronté à l'heure actuelle.

⁵ Selon la dernière enquête nationale sur les niveaux de vie des ménages marocains, menée entre 1998 et 1999, et dont les premiers résultats ont été publiés en Janvier 2000.

⁵ La pauvreté affecte 19 %⁵ de la population totale, soit 5,3 millions de personnes dont 3,5 millions en milieu rural et 1,8 million en milieu urbain. Quant aux dépenses moyennes par ménage, elles se sont élevées à 46.339 DH/an, ce qui fait une dépense moyenne mensuelle par ménage de 3.861 DH, soit beaucoup moins que le revenu moyen (4.950 DH/mois) retenu par la charte comme seuil de contribution des ménages.

⁶ Données tirées de la même enquête.

⁷ Comme cela avait été retenu par le premier Plan de développement économique et social .du Maroc indépendant (1960/1964).

3. La transition démographique et la politique d'emploi

D'un point de vue strictement démographique, la problématique de l'emploi semble autrement plus ardue à résoudre en ce sens que la population d'âge actif devrait augmenter de près de 9 millions de personnes, et de plus de 51 %, entre 1999 et 2019 (tableau 6). Le retournement de situation n'étant prévu que vers les années 2035/2040. A cela, il faut ajouter, qu'alors même que le taux d'activité des femmes n'est que de 14 %⁸ en moyenne (contre près de 52 % pour les hommes), le taux de chômage atteint plus de 16 % de la population active depuis le milieu des années 90, contre un peu plus de 10 % (10,7 %) 10 années plus tôt.

TABLEAU 6 : ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF DE LA POPULATION D'ÂGE ACTIF (15 À 64 ANS), 1960 À 2019

Années	Population pertinente (en milliers)	Années	Population pertinente (en milliers)
1960	5 986	2004	19 158
1971	7 593	2009	21 325
1982	10 976	2014	24 044
1994	14 490	2019	25 603
1999	16 873		

Source : « Projections à long terme de la population du Maroc (1960-2060) », CERED, Ministère chargé de la Population, Rabat, 1996.

Pour faire face au problème lancinant du chômage, l'État est intervenu de manière plus ou moins directe, et plus ou moins pressante, selon la conjoncture politique et financière du moment. On peut ranger les différentes mesures adoptées par l'État - la politique de planification familiale mise à part - en trois catégories de mesures : directes, semi-directes et indirectes. L'ensemble de ces mesures n'étant soutenues par aucun organisme jouant le rôle d'intermédiaire entre les employeurs et les demandeurs d'emploi. Parmi les mesures directes on peut citer l'institution de la Promotion nationale qui avait pour but de résorber le chômage en milieu rural, et la création d'emplois par l'administration publique. Or, l'une comme l'autre mesure n'ont eu qu'un effet limité, du fait de la faiblesse des ressources financières de l'État, et surtout en raison de l'application par le Maroc d'un programme d'ajustement structurel, dès 1983. Après avoir atteint une pointe de 51 000 postes nouveaux en 1976, contre 1 100 en 1972, les créations d'emplois dans l'administration publique ont diminué par la suite avant de se stabiliser autour d'une moyenne annuelle comprise entre 10 et 15 000 emplois nouveaux depuis 1983.

Comme mesure semi-directe, l'État a cherché à encourager, dès le milieu des années 60, le mouvement migratoire de Marocains, en particulier vers l'Europe de l'Ouest. Considérant les migrations comme une « exportation courante », le plan de développement économique et social adopté au milieu de la décennie 70 (pour la période 1973/1977), avait prévu le départ de 155 000 travailleurs en 5 ans. Cependant, dès 1973, en raison notamment de la crise économique consécutive entre autres au premier choc pétrolier, l'Europe a fortement réduit sa demande de migrants africains et maghrébins, avant de l'interrompre presque totalement.

Les mesures indirectes ou d'incitation se rattachent aux différents codes d'investissement adoptés au cours des années 70 et 80 (avant d'être abandonnés et remplacés au cours des années 90 par une Charte d'investissement) ainsi qu'à certains avantages fiscaux accordés aux investisseurs privés nationaux et étrangers. Dans ces mesures, on peut ranger, en ce qui concerne le capital étranger, la libéralisation du marché domestique, la déréglementation des échanges extérieurs et la libéralisation des transferts de devises. Parallèlement et en rapport

⁸ Selon les données du recensement général de 1994 - le dernier en date - le taux d'activité féminin était de 13,4 %, le taux d'activité masculin, de 51,5 % et le taux d'activité national, de 32,2 %. Par rapport au recensement de 1982, la progression du taux féminin a été de 1,8 %, et la progression globale, de 2,6 %.

avec la montée du chômage des jeunes, et surtout des diplômés parmi eux, l'État a lancé des programmes d'encouragement à « l'auto emploi » fondés notamment, sur une plus grande accessibilité aux financements bancaires. Cependant, tout cet arsenal n'a pas pu permettre à l'offre d'emplois nouveaux de répondre à la demande de travail de cohortes de plus en plus nombreuses de personnes en âge d'activité.

Les tendances observées au cours des deux dernières décennies (1982 - 1994/1997), montrent que le marché de l'emploi, en demeurant confronté à un flux important de main d'œuvre, n'a connu qu'une offre limitée d'emploi, engendrant de ce fait une aggravation du chômage, en particulier en milieu urbain, au sein des jeunes diplômés et parmi les femmes. L'effectif de la population active est passé de près de 6 millions d'actifs en 1982 à 8,3 millions en 1994, soit un taux annuel moyen d'accroissement de 2,8 %, dépassant la croissance démographique qui était, pour la même période, de 2,06 %. Une telle évolution a entraîné une forte pression sur le marché du travail qui connaît des changements très importants. L'un des plus déterminants reste lié à l'expansion urbaine des dernières années. La proportion de la population active urbaine par rapport à la population active totale a atteint 54 % en 1994, contre 44 % en 1982. L'analyse du taux d'activité en 1994, montre que près d'une personne sur trois est active (32 %). Ce taux est de 52 % pour les hommes mais reste relativement faible pour les femmes (13 %). La différence entre le taux d'activité urbain (34 %) et le taux rural (30 %) est dû à l'activité féminine. Par ailleurs, en raison du développement de la scolarisation, la part des actifs de moins de 25 ans a diminué, passant de 34 % en 1982 à 33 % en 1994.

Parallèlement, le nombre de chômeurs a plus que doublé entre 1982 et 1994 et la structure du chômage s'est modifiée : le chômage affecte aujourd'hui principalement la population active urbaine, ainsi que les actifs les plus jeunes et les plus instruits.

3.1 Doublement en 12 ans du nombre de chômeurs et urbanisation du chômage

Le nombre de personnes à la recherche d'un emploi serait passé de 349 273 en 1971 à 642 177 en 1982, puis à 1,33 million de personnes en 1994 soit une augmentation relative globale de 83,9 % entre 1971 et 1982, et plus qu'un doublement entre 1982 et 1994 (tableau 7). En même temps, le chômage est devenu un phénomène essentiellement urbain, à la faveur du mouvement d'exode rural intensif que le Maroc est en train de connaître. En 12 ans, dans les villes, le nombre de chômeurs a été multiplié par 2,85 alors qu'il a augmenté de 28,7 % en milieu rural. Les dernières données produites par la Direction de la statistique au début de l'année 2000 précisent cette tendance en indiquant, pour 1999, des taux de chômage de 24,6 % en milieu urbain et d'un peu plus de 5 % en milieu rural. Ces données restent toutefois à considérer avec précaution car elles sont fondées sur des définitions du chômage très restrictives, notamment lorsqu'il s'agit du concept de « femme au foyer »⁹ pour saisir l'activité réelle des femmes, et ne tiennent pas compte du chômage déguisé dont on estime qu'il touche, selon les années, entre 30 et 50 % de la population occupée en milieu rural.

3.2 Des chômeurs de plus en plus jeunes

Le chômage des jeunes ressort comme un véritable phénomène social, principalement en milieu urbain. Le taux de chômage parmi les tranches d'âge comprises entre 15 et 30 ans équivaut, en moyenne, à plus de deux fois le taux relevé tous âges confondus (tableau 8). C'est ainsi que la proportion des actifs à la recherche d'un emploi dans les centres urbains s'élève respectivement à 41 %, 39 % et 30 % chez les jeunes âgés de 15-19 ans, 20-24 ans et 25-29 ans. Comme pour l'ensemble des données à l'échelle nationale, cette proportion est beaucoup plus élevée chez les jeunes femmes que chez les jeunes hommes.

⁹ Ce concept est souvent utilisé pour considérer qu'une femme en charge du foyer est inactive, puisqu'elle ne cherche pas d'emploi rémunéré.

TABLEAU 7 : ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE CHÔMEURS ET DU TAUX DE CHÔMAGE PAR SEXE ET PAR MILIEU DE 1971 À 1994

	Urbain			Rural			Ensemble		
	1971	1982	1994	1971	1982	1994	1971	1982	1994
Effectifs (en milliers)	216	322	920	133	320	412	349	642	1.332
Masculin (%)	14,4	11,7	17,1	5,2	10,0	10,9	8,2	10,7	14,1
Féminin (%)	19,1	14,2	29,6	5,3	6,5	10,5	12,1	10,7	23,1
Ensemble (%)	15,0	12,3	20,3	5,2	9,5	10,8	8,8	10,7	16,0

Source : Recensements généraux de la population de 1971, 1982 et 1994.

TABLEAU 8 : TAUX DE CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES EN MILIEU URBAIN 1994 (EN %)

Groupe d'âges	Masculin	Féminin	Ensemble
15-19 ans	38,4	45,6	41,0
20-24 ans	35,1	48,3	39,1
25-29 ans	25,6	39,1	29,8

Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat -1994.

3.3 Un chômage des diplômés de plus en plus marqué

Prépondérant en milieu urbain et chez la population active la plus jeune, le chômage semble aussi toucher davantage la population dont le niveau d'instruction est compris entre le primaire et le secondaire, et de plus en plus massivement, les bacheliers et les lauréats des établissements de formation professionnelle.

TABLEAU 9 : TAUX DE CHÔMAGE PAR NIVEAU DE DIPLÔME EN MILIEU URBAIN ENTRE 1984 ET 1993 (%)

Niveau de diplôme	1984	1985	1987	1990	1991	1992	1993
Sans diplôme	17,6	12,0	11,8	11,2	11,3	11,0	10,7
CEP	25,2	19,1	18,9	20,8	22,7	21,4	21,5
CES	21,3	22,0	25,8	29,3	30,1	27,1	24,8
Baccalauréat	14,6	17,8	27,6	36,0	38,8	28,6	31,2
Dipl. Supérieurs	3,5	4,8	6,2	8,9	10,9	10,4	13,4
Dipl. Professionnels	27,6	25,1	27,4	32,0	34,6	33,5	32,5
Ensemble	nd	8,3	12,8	15,8	17,3	16,0	15,9

Source : Direction de la Statistique, enquêtes sur l'emploi en milieu urbain, 1984-1994.

Cette situation est illustrée par les différentes enquêtes menées sur l'emploi urbain depuis 1984. Ces enquêtes font apparaître que 32,5 % des personnes actives disposant d'un diplôme de formation professionnelle, et 31,2 % disposant du baccalauréat étaient au chômage au début des années 90 contre respectivement 27,6 et 14,6 % en 1984, alors que 10,7 % des personnes actives sans aucun diplôme étaient au chômage en 1993, contre 17,6 % en 1984 (tableau 9). Ces tendances sont confirmées par des enquêtes plus récentes. En effet, l'enquête sur l'emploi en milieu urbain réalisée par la Direction de la Statistique en 1995 - année de très forte baisse de la production agricole et du PIB- qui a été, notamment, la première à faire la distinction entre les différents diplômés de la formation professionnelle au chômage - a fait ressortir que c'est parmi les titulaires de diplômes professionnels que le taux de chômage est le plus élevé au niveau national, avec un taux de 48,6 %, contre 10,6 % parmi les « sans diplôme ».

L'enquête sur l'emploi urbain pour l'année 1996, dont les principaux résultats figurent au tableau 10, tout en corrigeant certaines données recueillies une année plus tôt, confirme les mêmes composantes structurelles du chômage au Maroc, selon l'âge et, surtout, le niveau d'instruction.

Une telle configuration, extrêmement préjudiciable pour l'appareil de production national, en ce sens qu'elle en éloigne les ressources humaines les plus qualifiées et les plus à même de contribuer à relever les défis de la concurrence et de la compétitivité qui s'inscrivent dans le mouvement actuel de globalisation de l'économie et d'ouverture des frontières, est à l'exact opposé de ce qui se passe dans les pays développés où le chômage affecte essentiellement la population la moins qualifiée.

TABLEAU 10 : TAUX DE CHÔMAGE URBAIN SELON L'ÂGE ET LE DIPLÔME
(ENQUÊTE ACTIVITÉ, EMPLOI ET CHÔMAGE, 1996) EN (%)

Diplôme	Tranches d'âge			Total
	15-24 ans	25-34 ans	35 et plus	
1. Sans diplôme	20,9	14,9	5,4	11,6
2. Certificats d'enseignement	39,4	26,7	7,5	25,2
3. Diplômes de qualification professionnelle	60,1	40,7	11,6	38,7
4. Certificats en spécialisation professionnelle	57,2	30,2	12,4	38,2
5. Diplôme d'enseignement secondaire	69,8	33,3	6,8	31,1
6. Diplômes de techniciens et cadres moyens	52,8	26,6	5,6	15,7
7. Diplômes d'enseignement supérieur	84,7	45,3	4,0	29,7
8. Non déclarés	42,1	13,5	2,9	13,5
Total	32,0	24,3	5,6	18,1

Source : Direction de la Statistique - Activité, emploi et chômage, 1996.

Conclusion

La situation qui vient d'être décrite apparaît comme l'une des plus graves conséquences de l'accentuation du déséquilibre sur le marché du travail et l'un des plus pernicieux effets des politiques passées en matière d'emploi et d'éducation, - aussi bien dans le cadre que hors des programmes d'ajustement structurel, et ce pour au moins deux raisons essentielles :

- La première tient au rattachement du phénomène « emploi des sans formation / chômage des diplômés » à une « informalisation » rampante de l'économie marocaine, avec tout ce que cela comporte comme mécanismes de nivellement par le bas de la société dans son ensemble.
- La seconde tend à déprécier le système éducatif dont les objectifs et les finalités ultimes sont remis en cause par le fait qu'il « ne forme plus que des chômeurs ». Or, rien n'est moins grave pour une économie que la marginalisation de l'école et le refus adjacent du savoir à l'ère de la révolution informationnelle. Mais, c'est justement une des manifestations de la situation que connaît le Maroc et qui y rend un peu plus problématiques la généralisation de la scolarisation et la lutte contre l'analphabétisme, avec ce qui en découle en ce qui concerne la réversibilité de la transition démographique avec le gonflement à terme du nombre de personnes à scolariser et surtout à pourvoir d'un emploi.

BIBLIOGRAPHIE

- AKESBI A., ZOUTEN M., GUEDIRA N., 1998. *Étude 20/20 sur le financement des services de bases* ; PNUD, Rabat.
- AKESBI A., JAIDI L., 1996. « Socio-économie de l'Éducation : Bilan et Perspectives », in : *Les enjeux du débat sur le système éducatif*. Casablanca, Éditions Maghrébines (Actes des Journées d'Études organisées les 8-9 Avril 1995).
- BAINA A., 1981. *Le système de l'enseignement au Maroc*, Casablanca, Éditions Maghrébines (3 tomes).
- BANQUE MONDIALE, *Le savoir pour le développement*, Rapport sur le développement dans le monde, 1998/1999.
- RAPPORT SUR LE RENFORCEMENT DU SECTEUR PRIVÉ AU MAROC ; Août 1993.
- POPULATION ET RESSOURCES HUMAINES , Département Maghreb et Iran ; Août 1994.
- PROJET PILOTE DE SOUTIEN À LA RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU MAROC, 1993.
- DÉPENSES PUBLIQUES : problématique et perspectives, Royaume du Maroc, 1994.
- STRATÉGIE D'ASSISTANCE AU MAROC. Éducation et formation au XXI^{ème} siècle, septembre, 1995.
- DEBBAGH A., 1996. *Le coût, le financement et le rendement de l'enseignement supérieur au Maroc* ; Thèse pour le Doctorat d'État, Université Mohammed V , Rabat.
- DIRECTION DE LA STATISTIQUE, Ministère du Plan :
- Recensements généraux de la population , 1982 / 1994.
 - Les indicateurs sociaux au Maroc , 1993 et 1996.
 - Enquête sur l'emploi en milieu urbain, 1984 à 1997.
 - Annuaire statistique du Maroc, 1990 à 1998.
- LAHLOU M., 1991. « Chômage et sous-emploi au Maghreb », in : *L'État du Maghreb*, (collectif), Paris, La Découverte.
- LAHLOU M., 1991. « La Variable démographique dans la planification marocaine », in : *Le Maroc actuel* (ouvrage collectif), Paris, Éditions du CNRS.
- LAHLOU M., 1995. « L'emploi au Maroc, les politiques et le résultat », *Mondes en développement* n° 89/90.
- MERROUNI M., 1996. *La réforme de l'enseignement au Maroc 1956-1994* (en arabe), Publication de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Université Mohammed V, Série *Études et Recherches* n° 17, Rabat.
- MINISTÈRE DE LA POPULATION , 1997. *Rapport national sur le développement humain*, Rabat.
- MORRISSON C., 1991. *Ajustement et équité au Maroc*, Étude du Centre de Développement de l'OCDE, Paris.
- PNUD, 1997. *Revue sur la pauvreté au Maroc*, (sous la direction de M. Lahlou), Rabat.
- PNUD , 1998 et 1999. Rapports sur le développement humain .
- UNESCO : Rapport sur l'analphabétisme dans le monde - 1957.
World Education Report, 1991-1995.
Rapport sur l'état de l'éducation en Afrique, 1995.
- YAAKOUBD A., 1996. « la Fécondité dans le monde arabe : tendances et facteurs d'évolution », *Actes du Congrès régional arabe de population*, UIESP, Le Caire.
- YAAKOUBD A., 1999. « Fertility transition and its determinants in North African countries : a comparative study », Communication présentée au congrès annuel de la "Population association of America ", New York, 25-27 Mars.